

## **Conditions de mise à disposition de logiciels supplémentaires et de services supplémentaires dans le Terminal de trading**

Entrées en vigueur le 01 août 2020

1. Conformément aux conditions et procédures énoncées dans les présentes Conditions de fourniture de logiciels supplémentaires et de services supplémentaires dans le Terminal de Trading (ci-après dénommés les « Conditions ») et le Contrat de service, le Client est en droit d'acquérir des droits légaux pour utiliser des logiciels et logiciels de microcode intégrés dans le Terminal de trading de la Société, y compris toutes les mises à jour et mises à niveau, qui sont considérés comme des logiciels de la Société autonomes ou des logiciels des partenaires de la Société, ainsi que d'acquérir les droits légaux d'utiliser le contenu numérique de la Société ou de ses partenaires, y compris, mais sans s'y limiter, le matériel d'information et le matériel pédagogique, les images graphiques, les œuvres audiovisuelles et les données analytiques (ci-après dénommées « Fonctionnalité supplémentaire »).
2. La Fonctionnalité supplémentaire est fournie au Client moyennant des frais ou gratuitement. Le montant à facturer pour le droit d'utiliser la Fonctionnalité supplémentaire est défini à la seule discrétion de la Société et est affiché, y compris la description de la fonctionnalité supplémentaire, dans le Terminal de trading. La Société se réserve le droit à tout moment, sur une base unilatérale, de reconsidérer le montant de la redevance pour la fourniture de la fonctionnalité supplémentaire, de modifier le contenu de la fonctionnalité supplémentaire rendue via, entre autres, sa mise à jour, et d'interrompre la maintenance et accès à la Fonctionnalité supplémentaire.
3. Le Client acquiert une autorisation pour une fois (non exclusive) pour l'utilisation de la Fonctionnalité supplémentaire. La durée de cette autorisation non exclusive est déterminée conformément aux présentes conditions.
4. Sauf indication contraire dans les présentes et ne découle pas de la nature de la relation des Parties, le Client peut utiliser l'autorisation non exclusive sur tout le territoire du pays d'inscription.
5. Sauf indication contraire dans les présentes et (ou) n'est pas affiché dans le Terminal de trading, les droits du client à l'utilisation de la Fonctionnalité supplémentaire sont fournis moyennant des frais pendant 30 (trente) jours ouvrables sur le modèle d'Abonnement auto-renouvelable. L'Abonnement auto-renouvelable implique le renouvellement automatique des droits d'utilisation de la Fonctionnalité Supplémentaire et le débit des fonds du Client sous la forme d'un acompte de 100% pour les 30 prochains jours ouvrables de son utilisation. Le Client se réserve le droit d'annuler l'Abonnement auto-renouvelable pour une période non payée via l'interface du programme au moins deux jours avant la fin de la période payée via le compte personnel. Les fonds pour la période d'abonnement payée ne sont pas remboursables si cette période payée est inférieure ou égale à 30 (trente) jours ouvrables.
6. Si la période payée de l'abonnement auto-renouvelable dépasse 30 (trente) jours ouvrables, le remboursement ne doit être effectué que pour la période excédant 30 (trente) jours ouvrables. Le calcul de la période payée de l'Abonnement auto-renouvelable et des fonds à rembourser est effectué à la date de soumission de la demande du Client correspondant d'annulation de l'Abonnement auto-renouvelable. Le remboursement est effectué en contactant le service à la clientèle de la Société par le Client. Le montant exact des fonds à rembourser est déterminé par la Société sur une base unilatérale.

7. La Société se réserve le droit, à sa seule discrétion, de définir d'autres conditions pour l'Abonnement auto-renouvelable et / ou de fournir d'autres possibilités d'utilisation de la Fonctionnalité supplémentaire moyennant des frais (par exemple, via des achats).

8. La Société se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'imposer unilatéralement des restrictions à l'utilisation de la Fonctionnalité supplémentaire par le client et (ou) de refuser dans sa disposition supplémentaire si le Client enfreint les termes du Contrat de service, ainsi que dans d'autres cas où le Client abuse des fonctions de la Fonctionnalité supplémentaire. En cas de résiliation de la fourniture de la Fonctionnalité supplémentaire par la Société en raison des circonstances prévues dans la présente clause, la procédure de remboursement, le cas échéant, est déterminée unilatéralement par la Société, en tenant Compte de la nature et de l'étendue de la violation par le Client de la Contrat de service, ainsi que la prise en compte de la période d'utilisation restante de la Fonctionnalité supplémentaire payée par le Client.

9. Le droit à l'utilisation de la Fonctionnalité supplémentaire est réputé être accordé au Client à partir du moment où la fonctionnalité correspondante est intégrée dans l'interface du Terminal de trading. En cas de nécessité d'effectuer un paiement pour la fourniture du droit d'utiliser la Fonctionnalité supplémentaire, ce droit sera réputé accordé au Client à la date ou après la date du paiement correspondant par le Client.

10. Sauf indication contraire dans les Conditions, le Contrat de service ou les termes et conditions correspondants dans le Terminal de trading, les frais pour la fourniture du droit d'utiliser la Fonctionnalité supplémentaire doivent être retirés en utilisant les méthodes de paiement proposées par la Société. Si les opérations du Client pour l'achat de la Fonctionnalité supplémentaire sont effectuées via des applications mobiles, la Société propose à ses utilisateurs de payer pour la Fonctionnalité supplémentaire via des achats intégrés dans des applications mobiles. La Société peut modifier les conditions et procédures de paiement de manière unilatérale.

11. Le paiement sera effectué sous la forme d'un acompte de 100% (cent pour cent) sur les frais de fourniture du droit d'utiliser la Fonctionnalité supplémentaire.

12. En cas de répudiation du Contrat de service entre la Société et le Client pour tout motif d'une telle répudiation, quel qu'il soit, entraînant la résiliation du droit du Client d'utiliser le Terminal de trading, le Client perd également le droit d'utiliser la Fonctionnalité supplémentaire. En ce qui concerne ce qui précède, le paiement pour la fourniture du droit d'utiliser la Fonctionnalité supplémentaire n'est pas remboursable.

13. L'utilisateur peut utiliser la Fonctionnalité supplémentaire pour son usage personnel uniquement et n'est pas autorisé à transférer les droits d'utilisation de la Fonctionnalité supplémentaire à des tiers.

14. Dans le cas où la Société révèle que le Client acquiert les droits d'utiliser la Fonctionnalité supplémentaire de tiers ou confère ces droits à des tiers, la Société peut, à sa seule discrétion, suspendre, limiter ou interrompre le droit du Client d'utiliser la Fonctionnalité supplémentaire et (ou) le Terminal de trading, et répudie le Contrat de service sur une base unilatérale sans rembourser les frais pour l'utilisation de la Fonctionnalité supplémentaire.

15. La Société ne sera pas responsable d'éventuelles actions illégales du Client effectuant le paiement du droit d'utiliser la Fonctionnalité supplémentaire. La Société se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre le droit du client d'utiliser unilatéralement la Fonctionnalité supplémentaire en cas de suspicion d'actions illégales du Client jusqu'à la clarification des circonstances, sauf disposition contraire expresse de la loi en vigueur.

16. Dans le cas où la Société a des motifs suffisants de croire que le Client prend des mesures contraires à la loi lors d'un paiement, la Société peut fournir les informations respectives aux autorités chargées de l'application de la loi pour procéder à une inspection concernant ce fait.
17. Les droits d'utilisation de la Fonctionnalités supplémentaire sont accordés au Client via son compte personnel dans le Terminal de trading.
18. La Société peut, à sa seule discrétion, restreindre l'utilisation de la Fonctionnalité supplémentaire dans certains pays si de telles restrictions sont requises par la loi applicable.
19. La Société prend toutes les mesures raisonnables pour assurer la continuité des services et de la Fonctionnalité supplémentaire achetée mais n'assume aucune obligation et ne garantit pas au Client le fonctionnement ininterrompu et sans erreur des services et de la Fonctionnalité supplémentaire.
20. La Société n'est pas responsable envers le Client des pertes directes, indirectes ou autres éventuelles subies par le Client en raison d'interruptions dans le fonctionnement de la Fonctionnalité supplémentaire.
21. Le Client confirme que la Fonctionnalité supplémentaire fournie par la Société ne constitue pas une recommandation d'investissement et de trading. Le Client prend toutes les décisions relatives à la conclusion d'opérations de trading à sa seule discrétion et en aucun cas la Société n'est responsable des pertes directes, indirectes ou autres éventuelles subies par le Client en relation avec les informations fournies au Client via la Fonctionnalité supplémentaire .
22. En tout état de cause, le montant de toutes les pertes éventuelles que la Société est tenue de payer au Client ne peut excéder le coût de l'ensemble des abonnements payés par le Client pendant six mois.
23. Toutes les autres questions qui ne sont pas couvertes par les présentes Conditions seront régies par les dispositions du Contrat de service.